

Note d'information n°01-2022
Date : 07 mars 2022

NOTE DE SERVICE

Objet : Avenant PER COL 2022

Nous vous informons de l'avenant au Plan d'Epargne Retraite d'entreprise collectif (PER COL), relatif à la suppression du versement de l'abondement périodique en défini en décembre 2021.

L'avenant dressé est disponible sous l'Intranet, rubrique Ressources Humaines > Epargne salariale et sera porté à l'affichage.



Pierrick MARTIN

Directeur Général